



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2026/2

Abrogation de l'arrêté n° 2024/155 relatif à la création d'un cédez-le passage rue Carnot en direction de la rue du Maréchal Foch au débouché de l'avenue de Saint-Cloud, chaussée latérale nord

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1,
- Vu le code de la route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.110-3, R.411-5, R.411-7, R.411-8, R.411-25, R.415-7,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,
- Vu l'arrêté n° A2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,
- Vu l'arrêté n° A2024/155 du 29 janvier 2024 portant « Création d'un cédez-le passage rue Carnot en direction de la rue du Maréchal Foch au débouché de l'avenue de Saint-Cloud, chaussée latérale nord »,

Considérant qu'il convient suite au réaménagement de la voirie dans la zone concernée d'abroger l'arrêté n° A2024/155 du 29 janvier 2024 désormais sans objet,

ARRÊTE

- Article 1: L'arrêté n° A2024/155 du 29 janvier 2024 portant « Création d'un cédez-le passage rue Carnot en direction de la rue du Maréchal Foch au débouché de l'avenue de Saint-Cloud, chaussée latérale nord » est abrogé.
- Article 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 3: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire divisionnaire, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêt.

À l'Hôtel de Ville, le 2 janvier 2026